

LE MAG'



L'EAU
• Les investissements

ÉCONOMIE
• Les aides et les projets

INTEMPÉRIES
• Le temps de la reconstruction

www.vosdechets.com

DELAUZUN SOVIRI
Acteur pour l'environnement !

PRESTATAIRE DE SERVICES POUR TOUS VOS TYPES DE DÉCHETS

- une implantation régionale
- une réactivité
- des filières de traitement adaptées
- une valorisation à 100%

Contactez-nous
DELAUZUN SOVIRI
 Zone Industrielle le Verenay - 69420 AMPUIS
 Tél: 04.74.85.94.86
 @ : axmoro@delauzun.com

COVED ENVIRONNEMENT

- Collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et industriels
- Location de bennes de 10 à 35 m³ et de compacteurs
- Location et vente de bacs roulants

Centre de tri / transfert COVED
 Lieu-dit Le Marlet - RN86
 07340 SERRIERES
04 75 67 58 92



Serge RAULT
Président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

Les effets dévastateurs des crues du 17 octobre ont profondément marqué les paysages et les esprits de tous les habitants de notre massif du Pilat. Cette catastrophe naturelle nous rappelle que notre territoire n'est pas et sera de moins en moins épargné par un dérèglement climatique qui peut frapper tout point de la planète avec des violences extrêmes, à l'image des drames récents de Valence ou de Mayotte.

La gestion immédiate de la crise du 17 octobre a permis d'éviter des conséquences encore plus graves et la perte de vies humaines. De grands remerciements doivent être adressés à toutes les structures et à toutes les personnes qui ont œuvré dans des conditions difficiles : élus et services municipaux, communautaires, départementaux, de l'État ; sapeurs-pompiers ; gendarmerie ; entreprises gestionnaires de réseaux et travaux publics ; habitants...

Cette forte implication collective se prolonge dans la période présente de reconstruction pour apporter des réponses rapides et efficaces aux sinistrés, retrouver des conditions de déplacement normales. La communauté de communes y prend toute sa place, dans ses propres domaines de compétences et en appui aux communes, avec notamment la mise en œuvre de procédures contractuelles et de dispositifs de financement, la gestion des cours d'eau au sein du syndicat des 3 rivières en veillant à ce que les aménagements qui seront réalisés soient adaptés aux futures crues torrentielles...

Le traitement de cette situation de crise ne doit pas occulter les autres projets de la vie communautaire, dominés par la place de l'eau. La présence de PFAS dans les puits d'alimentation en eau du Pilat Rhodanien, à des valeurs certes sensiblement inférieures à la norme de qualité réglementaire à l'exception de deux puits qui ont été neutralisés, a amené la décision communautaire d'installer début 2025 une unité pilote d'analyse, étape préalable à la création d'une unité de traitement spécifique à base de charbon actif.

L'année 2025 sera également décisive pour le projet de réhabilitation de la piscine de Péluassin. Les études détaillées sont achevées et la décision finale sera liée aux conditions financières de sa réalisation qui seront connues lors de la remise des offres des entreprises.

En cette période difficile à de multiples égards, notre Pilat Rhodanien conserve tous ses atouts, tout son dynamisme et son esprit de solidarité.

Au nom des élus et du personnel communautaire, je vous assure de notre entière détermination à agir aux mieux des intérêts de notre territoire et je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2025.

Magazine d'informations de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
 9 rue des Prairies | 42410 PÉLUSSIN
 Tél. 04 74 87 30 13
 ccpr@pilatrhodanien.fr
 www.pilatrhodanien.fr

N° 17 | janvier 2025 - N° ISSN : 2552-6103

Direction publication : Serge RAULT
 et les membres de la commission communication
Rédaction : CCPR / commission communication
Conception : CCPR (Armelle Ghibaudo)

Crédits photos © : CCPR - Mairie de Chavanay - Freepick.
Impression : imprimerie Graphéos Bourg-Argental
 Imprimé sur du papier certifié PEFC
 (Pan European Forest Council)
 pour une gestion durable des forêts

SOMMAIRE

Les intempéries Constats et reconstruction	4
Environnement ZAN, qualité de l'eau, la gestion des déchets	6
Économie Les animations, les aides	14
Les projets Appel à projets, la piscine	20
Énergie Centrales villageoises	24
Tourisme La base de loisirs	27
Culture Les animations du centre culturel	28

Les intempéries

Le temps des constats et de la reconstruction



Pont de Chavanay

Après près de 3 mois, les stigmates des intempéries du 17 octobre 2024 sont toujours visibles sur le Pilat. Fort heureusement, aucune vie n'a été emportée.

Plan communal de Sauvegarde

Deux Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ont été déclenchés ce jour-là : Chavanay et Pélussin.

Le PCS, établi par le maire de la commune, est un document qui précise les modes d'organisation et les outils techniques pour pouvoir faire face à tous les événements qui menacent la commune. Cette situation est très rare, mais a été justifiée par l'ampleur de l'événement.

Un Plan Intercommunal de Sauvegarde à l'échelle de la communauté de communes devra être opérationnel au 26/11/2026 (Loi MATRAS). Les mesures prévues dans ce plan ont pour objectif d'assurer :

- ▶ le lien avec les services de l'État et les services de secours ;
- ▶ l'appui à la population : alerte et information, mise à l'abri, entraide, réconfort.

Réunions post-inondations

Deux réunions à destination des élus du territoire ont été organisées suite aux intempéries avec la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires de la Loire, les 23 octobre et 3 décembre.

Ces réunions ont permis de faire remonter tous les questionnements des communes dans la gestion post-crise et les modalités d'accompagnement des services de l'État :

- ▶ enclenchement de la procédure de catastrophe naturelle ;
- ▶ dispositifs mobilisables pour les aides aux sinistrés ;
- ▶ aides financières pour les biens des collectivités non assurables ;
- ▶ diagnostic des ponts par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ;
- ▶ diagnostic des sols par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

La reconnaissance de catastrophe naturelle

Les 14 communes de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ont été reconnues en état de catastrophe naturelle par un arrêté ministériel le 31 octobre, publié au Journal Officiel le 5 novembre 2024.

Le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, créé par la loi du 13 juillet 1982, a permis de pallier une carence de couverture des risques naturels, qui n'étaient que très peu assurés jusqu'alors, en se fondant sur un principe de solidarité nationale.

L'assurance catastrophe naturelle est une extension de garantie obligatoire pour tous les contrats d'assurance de dommages (multirisque habitation, tous risques auto, local professionnel...).

Selon l'article L125-1 du code des assurances, la garantie Cat-Nat prend en charge les « dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. »

Les services du Département mobilisés

Affectées par les pluies torrentielles des 17 et 18 octobre, les routes départementales ont subi de gros dégâts. Présents sur le terrain dès le 18 octobre pour nettoyer, consolider et rétablir l'écoulement normal des eaux dans les fossés, les équipes départementales ont évalué le montant global des dégâts entre 12 et 15 M€.

L'Assemblée départementale a d'ores et déjà voté 6 M€ les 18 novembre et 2 décembre pour l'ensemble des réparations sur son réseau routier.

La liste des routes particulièrement impactées et les mesures prises par les services départementaux :

- ▶ RD 503 Maclas / Saint-Pierre de Boëuf : réouverture à la circulation le jeudi 19 décembre 2024,
- ▶ RD 7 Pélussin / Chavanay : études en cours pour la reconstruction de l'ouvrage. Etude hydraulique à conduire en lien avec le syndicat des Trois Rivières sur les bassins versants de La Valencize et du Régrillon. Aucune échéance ne peut être annoncée pour la réalisation des travaux et la réouverture de la route. Au-delà du pont, il y a de nombreux dégâts sur les



murs de soutènement de la route départementale.

- ▶ RD 1086 Chavanay : limitation de tonnage et de hauteur sur le pont de la Valencize. Investigations en cours pour définir les solutions de réparation de l'ouvrage.
- ▶ RD 34 Pélussin / Saint-Michel-sur-Rhône : chiffrage des travaux de reconstruction du remblai en cours. Les travaux sont prévus pour le début d'année 2025.

Un premier bilan

Au lendemain des inondations, les communes ont essayé de faire un premier recensement des sinistres et des coûts de reconstruction.

Il est à noter que les communes ne sont pas couvertes pour les infrastructures : voiries, ouvrages d'art tels que les ponts, stations d'épuration... Le bilan a été estimé à près de 20 millions d'euros.

Il est également certain que d'autres infrastructures vont se dégrader dans le temps, à commencer par les voiries secondaires, sur-utilisées.

Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) dans le Pilat Rhodanien

Dans le cadre de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050.



Le ZAN demande aux territoires, communes, départements, régions, de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Cette trajectoire progressive est à décliner dans les documents de planification et d'urbanisme. Ainsi, les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) doivent intégrer cette réduction avant février 2027 et février 2028.

1^{ère} étape de la trajectoire : maîtriser l'étalement urbain

Sur la période 2021-2030, la loi fixe l'objectif de réduire de moitié le rythme de consommation d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) par rapport à la décennie précédente (2011-2020).

Au niveau national, la consommation d'ENAF est mesurée par les fichiers fonciers, produits par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

Les collectivités peuvent aussi utiliser des données locales. C'est le choix fait par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien qui s'appuie sur le référentiel d'observation créé par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône. Ce syndicat, en charge de l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a décidé en 2009, de créer son propre référentiel d'observation à partir des images photos-aériennes. Ces photographies aériennes sont prises tous les trois ans afin de mesurer et analyser l'évolution de l'urbanisation.

Analyse cartographique du territoire

Le Syndicat mixte des Rives du Rhône a analysé ces photographies aériennes, sur la période 2009 - 2020 et la période 2020 - 2023 pour chaque commune.

Pour l'ensemble des communes de la CCPR, environ 65 hectares ont été consommés. Ainsi, la consommation « autorisée » pour la période 2020-2030 devra être inférieure ou égale à 32,5 ha (50 % de 65 ha). Cette déclinaison est faite par commune. Au 31 décembre 2023, pour la période 2020-2023, plus de 23 ha ont déjà été consommés (soit déjà 72% environ des 32,5 ha autorisés jusqu'en 2030).

La réalisation d'un rapport et d'un débat en conseil municipal

Les communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU) ont pour obligation de réaliser un bilan triennal (2020 / 2023) qui s'appuie sur le travail technique menée par l'équipe du Syndicat mixte des Rives du Rhône.

Ce rapport doit mesurer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares voire en pourcentage du territoire. Il peut aussi préciser la transformation d'espaces urbanisés en ENAF du fait d'une renaturation.

Il doit être présenté puis débattu devant le conseil municipal et faire l'objet d'un vote. Ce rapport devra ensuite être transmis au préfet de la Loire, au président du Conseil Régional, au président de la CCPR.

Depuis la mise en œuvre de cette loi, les élus locaux, tout en partageant l'objectif d'une limitation de l'artificialisation des sols, ont très majoritairement exprimé leur opposition vis-à-vis des normes excessives de cette réglementation qui privilégie des quotas chiffrés à la qualité des projets d'urbanisme.

Les parlementaires nationaux, parfaitement conscients de cette réalité, travaillent ainsi sur la nécessaire adaptation de la loi ZAN.

Le suivi de la qualité de l'eau de la nappe alluviale du Rhône

L'eau potable produite sur le territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien provient majoritairement de la nappe alluviale du Rhône (pour environ 70%), complétée par les sources du Pilat.

Compte-tenu de la mise en évidence d'émissions de PFAS (substances per et polyfluoroalkylées) dans l'environnement, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a décidé de renforcer depuis début 2024 le suivi du paramètre PFAS, afin de disposer d'une mesure mensuelle, soit sous mandat de l'Agence Régionale de Santé, soit sous mandat de la CCPR (cf. notre article dans le précédent magazine n°16 juillet 2024).

Les huit captages de la CCPR sont concernés par ce suivi, qu'ils soient connectés au réseau de distribution ou non. Sont également analysés les prélèvements effectués sur les stations de traitement et le réseau de distribution.

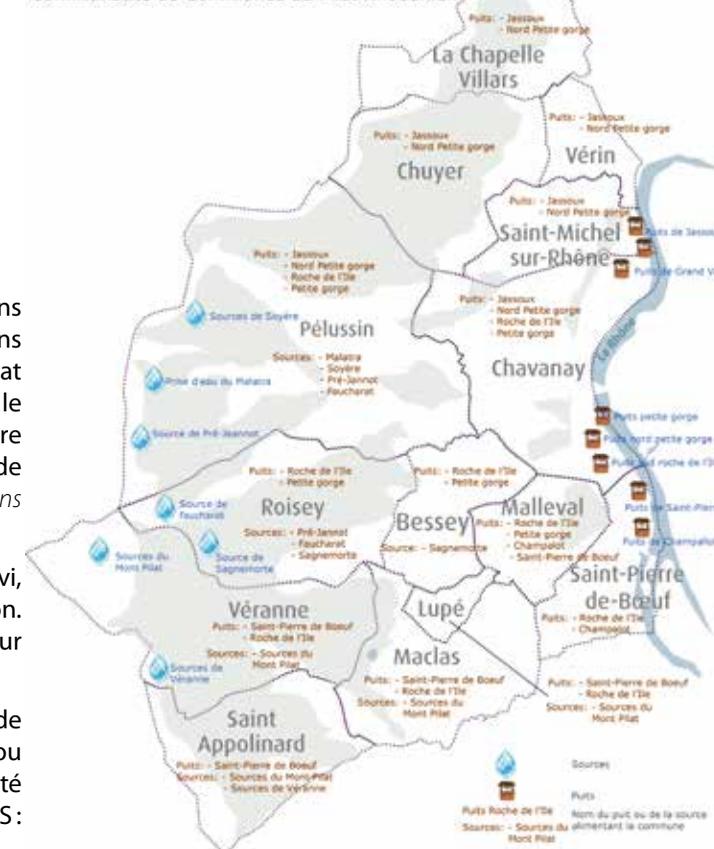
Sur l'année 2024, deux puits ont montré un taux de PFAS plus élevé que les autres, ponctuellement ou plus régulièrement supérieur à la norme de qualité réglementaire fixée à 0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS :

- le puits de Grand Val situé au nord de Chavanay, non raccordé au réseau (demande de Déclaration d'Utilité Publique en cours) ;
- le puits de l'Oronge situé au nord de Saint-Pierre de Bœuf, déconnecté du réseau depuis février 2024 suite à deux non-conformités (taux supérieur à la norme).

Concernant le réseau de distribution, 54 prélèvements ont été effectués en différents points du réseau entre janvier et septembre 2024. La présence de PFAS est détectée dans 94 % des prélèvements, mais le plus souvent à des valeurs faibles, sensiblement inférieures à la norme de qualité réglementaire.

Ainsi, concernant les 51 prélèvements où des PFAS ont été détectés, la concentration de ces derniers varie de 0,001 à 0,077 µg/L (pour une norme de qualité réglementaire fixée à 0,1 µg/L), et la médiane des échantillons s'établit à 0,022 µg/L (la médiane correspond au milieu de l'échantillon, de sorte que 50 % des unités ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50 % des unités ont une valeur supérieure ou égale).

L'alimentation en eau potable sur la
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien



Compte-tenu de cette pollution aux PFAS, et pour sécuriser l'approvisionnement en eau à partir de la nappe du Rhône dans les années à venir, des actions sont envisagées. À moyen terme, la CCPR prévoit d'installer une unité de traitement spécifique, à base de charbon actif.

Pour bien calibrer cet équipement, une caractérisation fine de la pollution doit être réalisée sur plusieurs mois. Pour cela, une « unité pilote » sera mise en place courant 2025 sur un des sites de production du territoire. Ce dispositif permettra de déterminer le type de charbon actif adapté pour capter le maximum de molécules PFAS.

Le travail de suivi et le déploiement des actions en lien avec la problématique des PFAS est réalisée conjointement entre la CCPR et son délégataire SAUR, ainsi qu'avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

+ D'INFOS

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes :



www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-et-polyfluoroalkylees-pfas

Les investissements 2024, pour la qualité de l'eau et les tarifs 2025

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien investit régulièrement afin de sécuriser l'accès à l'eau potable et de protéger la ressource en eau du territoire.

Doublement de la conduite de Jassoux

Les travaux de doublement de la conduite de Jassoux, opération majeure de l'année 2024, sont en cours d'achèvement après 10 mois de chantier. Ils ont consisté à créer une seconde conduite de transfert entre la station de production de Jassoux (commune de Saint-Michel-sur-Rhône) et le plateau, au niveau du réservoir de Périgneux (commune de Chuyer), et à mailler les antennes de distribution.

Le chantier a été décomposé en 3 secteurs : dans la plaine au départ de la station de production pour 760 mètres linéaires ; dans les coteaux (en secteur privé) en forte pente pour 455 mètres linéaires, et sur le plateau pour près de 2 730 mètres linéaires de Piaton au réservoir de Périgneux. Ont également été posés 312 mètres de conduite de distribution (antennes latérales),

Plan des travaux de doublement de la conduite de Jassoux

Tranche 1

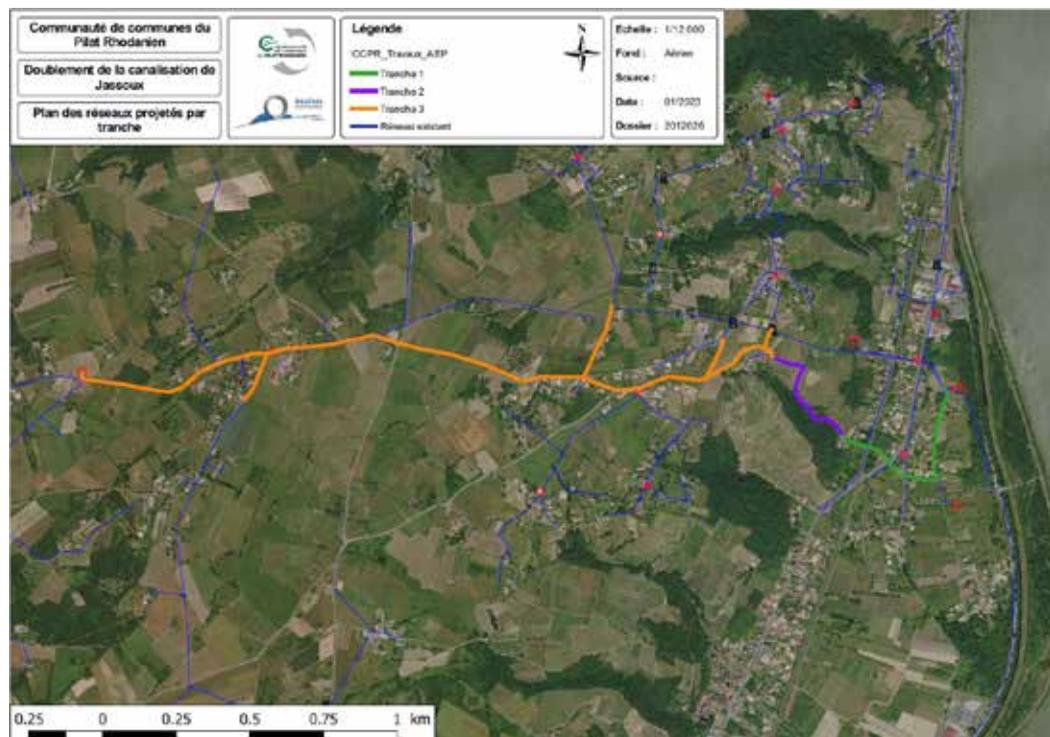
« Plaine » 760 mètres linéaire

Tranche 2

« Coteaux (en secteur privé) » 455 mètres linéaire

Tranche 3

« Plateau » 2730 mètres linéaire



soit un total de plus de 4,2 km de nouveau réseau.

Le coût de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre) s'établit à 2 030 000 €. Des subventions ont été accordées par le Département (130 000 €) et l'Etat (DSIL de 427 005 €). Le reste à charge sera donc de l'ordre de 1 473 000 € pour la communauté de communes.

Protection des puits de Jassoux

La seconde opération d'ampleur du moment concerne les travaux de protection des puits de Jassoux vis-à-vis des eaux pluviales. en cas de pollution accidentelle sur la route départementale 1086, traversant Chavanay et Saint-Michel-sur-Rhône, au droit des puits de captage de Jassoux.

La première tranche de travaux, dans la traversée de Chavanay à Verlieu, a été réalisée en 2023. La seconde phase dans la traversée de Saint-Michel-sur-Rhône sera faite en 2025.

Cette seconde tranche a nécessité de nombreuses démarches administratives : demande de défrichement, dossier loi sur l'eau, dossier au titre de l'urbanisme (déclaration préalable), acquisition foncière.

Les travaux à entreprendre sont la réalisation complète d'un réseau de collecte des eaux pluviales le long de la RD 1086, sur un linéaire de 860 m.

Une conduite de transfert permettra ensuite d'acheminer les eaux collectées dans un bassin de rétention, avec traitement par décantation, avant rejet dans un réseau d'eaux pluviales existant puis au contre-canal CNR.

Les travaux dureront environ 9 mois, dont 6 mois le long de la RD 1086, impliquant des difficultés de circulation sur cet axe important. Des aménagements de circulation seront mis en place, en lien avec le service des routes du Département pendant la phase travaux.

Tarifs 2025

En dépit des travaux d'investissement importants à venir (protection des puits de Jassoux, traitement des eaux brutes vis-à-vis de la pollution aux perfluorés...), le relèvement des tarifs CCPR de l'eau a pu être limité à 3 % en 2025.

La progressivité des tarifs de la part variable, mise en place en 2024, est conservée selon les mêmes règles.

Les tarifs de la CCPR pour les particuliers s'établiront donc ainsi en 2025 :

Part fixe CCPR :		33,72 € HT
Part variable / volume consommé :		Prix unitaire (€HT/m ³)
- De 0 à 120 m ³		0,624 €
- De 121 à 150 m ³		0,749 €
- De 151 à 200 m ³		0,936 €
- + de 201 m ³		1,248 €

À ces tarifs s'ajouteront les parts délégataires (fixe et variable) révisées au 1^{er} janvier 2025, les redevances aux organismes publics, ainsi que la TVA (5,5 %).



Travaux de doublement de la conduite de Jassoux

Les factures 2025 seront notamment impactées par la réforme des redevances des Agences de l'eau avec la redevance sur la consommation d'eau potable dont le montant est fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à 0,43 € HT/m³ en 2025, en substitution de la redevance « lutte contre la pollution » de 0,29 cts HT/m³ en 2024.

Les recettes liées à cette redevance seront intégralement reversées à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC).



Service Environnement
9 rue des Prairies 42410 Pélussin
04 74 87 53 75
environnement@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr
Rubrique : environnement/eau

CONTACT

La gestion des déchets : les tarifs de la Redevance Incitative

Conformément à la délibération du 12 décembre 2024, les tarifs de la redevance incitative 2025 s'établissent ainsi :

TARIFS 2025

Abonnement : 89,50 €		
Volume du bac	Part fixe selon volume du bac et incluant 12 levées (€ / an)	Coût de la levée (supplémentaire)
80 l	86,00 €	2,50 €
120 l	129,00 €	3,75 €
240 l	258,00 €	7,50 €
360 l	387,00 €	11,25 €
660 l	709,56 €	20,63 €

La redevance dépend de la taille du bac et du nombre de levées

Volume du bac	12 levées / an	26 levées / an	52 levées / an
(*) 40 l	132,50 €	150,50 €	189,50 €
80 l	175,50 €	211,50 €	289,50 €
120 l	218,50 €	272,50 €	389,50 €
240 l	347,50 €	455,50 €	689,50 €
360 l	476,50 €	638,50 €	989,50 €
660 l	799,00 €	1 096,00 €	1 739,50 €

* Bac 40 l. dotation uniquement sur accord de la CCPR (si incapacité de stockage.

Les tarifs enregistrent une hausse de l'ordre de 3 % par rapport à 2024. Par ailleurs, une majoration 20 % du prix unitaire de la levée est appliquée à partir de la 25^{ème} levée.

FACTURATION DES AUTRES SERVICES

Services	Tarifs
Abonnement professionnel accès déchèterie / collecte sélective :	174,00 €
Sac prépayé :	4,00 €
Levée bac évènementiel :	21,00 €
Frais de changement de serrure :	72,00 €
Echange de bac suite à un dommage non pris en charge par la collectivité :	92,50 €
Changement de volume de bac en dehors des conditions de prise en charge par la collectivité :	92,50 €
Accès direct plateforme déchets verts (professionnels), forfait annuel :	275,00 €
Accès direct plateforme déchets verts (professionnels), part variable (à la tonne) :	72,00 €

Filières REP, Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) : conséquences et changements pour l'accès à la déchèterie !

La loi « AGEC » prévoit que les déchets issus des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) soient repris sans frais lorsqu'ils font l'objet d'une collecte séparée et qu'une traçabilité de ces déchets est assurée.

Par ailleurs, elle fixe les obligations qui incombent aux éco-organismes et aux distributeurs concernés par cette nouvelle filière REP (filière à Responsabilité Élargie des Producteurs).

A compter du 1^{er} janvier 2025, cette nouvelle filière REP sur les Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) sera mise en place progressivement à la déchèterie.

Concrètement, de nouveaux flux seront mis en place, afin d'augmenter la valorisation des déchets du bâtiment : plâtre, menuiseries fin de vie... tout en donnant droit à des compensations financières complémentaires de la part des éco-organismes.

Nouvelle organisation du site :

- doublement du poste de gardiennage afin de renforcer l'accompagnement de l'ensemble des usagers pour les guider dans le tri des déchets et renforcer le suivi des professionnels avec la traçabilité des apports professionnels sur les filières PMCB ;
- abandon de la facturation à compter du 13^{ème} passage.

L'accès sur RDV est conservé ainsi que le contrôle des véhicules accédant au site.



Service Environnement
9 rue des Prairies 42410 Pélussin
04 74 87 94 10
tri@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr
Rubrique : environnement/gestion-des-dechets

CONTACT

La gestion des déchets : la collecte des bacs

Malgré la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2023 et le développement du compostage en 2024, certains déchets de notre quotidien ne sont malheureusement ni recyclables ni biodégradables.

Quels sont les déchets ménagers non recyclables ?

Tous les déchets ne sont pas recyclables. À la maison, on parle « d'ordures ménagères non recyclables ou résiduelles ». Autrement dit, les déchets de tous les jours qui ne présentent pas de possibilités de valorisation ou de traitement. Ils ne peuvent pas être mis ni dans les contenants de tri, ni apportés à la déchèterie.

En voici la liste non exhaustive :

- ampoule à filaments et halogène
- boîte de camembert (bois)
- éponge ménagère
- gant à usage unique ou ménager
- lingette nettoyante
- litière d'animaux
- masque jetable
- papier absorbant
- petit matériel bureautique : règle, scotch, stylo, taille-crayons, trombones...
- petits objets en plastique : cintres...
- photos
- produits d'hygiène : brosse à dents, brosse ou peigne à cheveux, cotons, cotons-tiges, couches, lingettes, mouchoirs, pansements, protections hygiéniques, rasoirs jetables
- sac aspirateur
- serviettes jetables en papier
- vaisselle cassée.

Pour rappel, les déchets acceptés en déchèterie sont les déchets de grands volumes, dangereux ou qui ont des filières de traitement spécifiques (déchets verts, grands cartons, ferraille, gravats, électroménager, mobilier etc.). Les déchets non dangereux de dimensions modestes doivent être jetés dans le bac à ordures ménagères.

Le bon geste ? Jeter les déchets non recyclables dans les bacs à ordures ménagères et pas en déchèterie



JOURS DE COLLECTE DES BACS

JOUR	COMMUNE
LUNDI (matin)	St-Pierre-de-Bœuf / Mallevall / Lupé
LUNDI (après-midi)	Maclas / Bessey
MARDI	Pélussin
MERCREDI	Chavanay / St-Michel-s/Rhône
JEUDI (matin)	Saint-Apollinard / Véranne / Roisey
VENDREDI (matin)	La Chapelle-Villars / Chuyer / Vérin

RESTONS EN CONTACT



Pensez à nous prévenir des changements vous concernant !

Arrivée, départ, ou déménagement au sein du territoire du Pilat Rhodanien... C'est à vous d'en avvertir le service environnement de la CCPR :

- Tél. 04 74 87 53 75
- Mail : environnement@pilatrhodanien.fr
- Adresse et horaires d'accueil de nos bureaux :
9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Il en est de même pour les changements de composition de votre foyer qui peuvent induire une modification de la taille de votre bac ou de votre facturation.

Vous souhaitez recevoir des informations régulières et connaître les actualités du service Environnement : informations sur la collecte des ordures ménagères (jour férié...) ou l'accueil en déchèterie (type de déchets acceptés, horaires), transmettez-nous votre adresse mail en nous faisant parvenir un courriel à : tri@pilatrhodanien.fr

Des solutions pour réduire ses déchets : la règle des 5 R

La quantité de déchets a doublé en 40 ans : nous consommons davantage d'objets, notamment électroniques, et produisons davantage d'emballages. De plus, les produits sont de plus en plus éphémères.

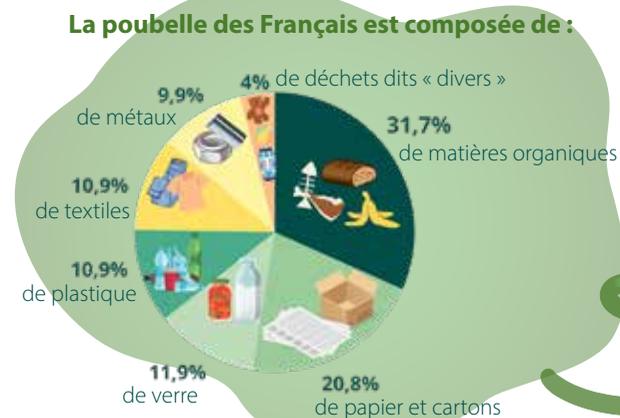
Nos habitudes de production et de consommation ont une incidence directe avec l'augmentation du volume de nos poubelles. Notre production de déchets et leur traitement ont un impact non négligeable sur l'environnement :

- Une pression sur la demande en matières premières : la production de chaque objet demande des ressources comme du pétrole pour le plastique, du

sable pour le verre ou encore de l'eau pour arroser les champs de coton.

- Une augmentation de l'effet de serre additionnel : extraction, production, transport, utilisation, traitement... A chaque étape du cycle de vie de nos objets, une certaine quantité d'énergie fossile (charbon, pétrole ou gaz) a été nécessaire. Qui dit énergie dit nécessairement émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, outre la pression sur les ressources utilisées, nos modèles de production et de consommation sont fortement polluants.



Que deviennent nos déchets ?



L'enfouissement et l'incinération sont deux modes de traitement qui contribuent à la pollution atmosphérique par leurs rejets toxiques.

LA RÈGLE DES 5 R

1. REFUSER

Dire « non » à ce dont nous n'avons pas besoin, se demander si son achat est réellement utile.

Il vous est peut-être déjà arrivé de vous demander pourquoi vous aviez acheté cet objet dont vous ne vous êtes jamais servi ?

2. RÉDUIRE

- Choisir les produits les moins emballés ou acheter en vrac
- N'acheter que les quantités nécessaires à nos besoins pour réduire notre consommation et le gaspillage qui en découle (si je dois encadrer une photo dans un cadre, j'achèterai seulement un cadre et non 3 même s'il y a une promotion) !

3. RÉPARER RÉUTILISER

C'est éviter d'acheter du neuf et donc, privilégier les achats d'occasion et penser à réparer ou louer lorsque cela est possible :

- réparer plutôt que jeter,
- donner plutôt que jeter,
- acheter d'occasion plutôt que neuf,
- transformer pour donner une seconde vie.

4. RENDRE À LA TERRE

C'est composter les matières organiques, nos épluchures de fruits et légumes par exemple, pour nourrir les sols. En plus de diviser le poids de votre poubelle par trois, composter permet de créer un engrais bénéfique pour les sols.

5. RECYCLER

C'est la dernière option, si aucune autre n'est possible ! Le recyclage demande de l'énergie. Le plastique ne peut être recyclé que 2 à 3 fois, il devient ensuite un déchet qui sera incinéré ou enfoui. Il est donc important de prendre soin de ses objets afin d'optimiser leur utilisation et leur durée de vie.

Assainissement Non Collectif : protéger notre environnement et notre santé

L'Assainissement Non Collectif (ANC) traite les eaux usées domestiques des habitations non raccordées aux réseaux d'assainissement collectif.

Sur le territoire, cette compétence est exercée par le Service Public de l'ANC du Pilat Rhodanien (SPANC) depuis 2014. Ce service assure l'accompagnement des usagers et le contrôle des installations à travers quatre types de contrôles :

- Conception** : vérification de la compatibilité de la filière avec le sol, le foyer, les rejets et la réglementation. Une étude de faisabilité ou étude de sol préalable est nécessaire.
- Exécution** : vérification des travaux avant remblaiement.
- Vente** : contrôle obligatoire de moins de 3 ans lors d'une transaction.
- Périodicité** : vérification tous les 10 ans, ou plus souvent en cas de non-conformité.

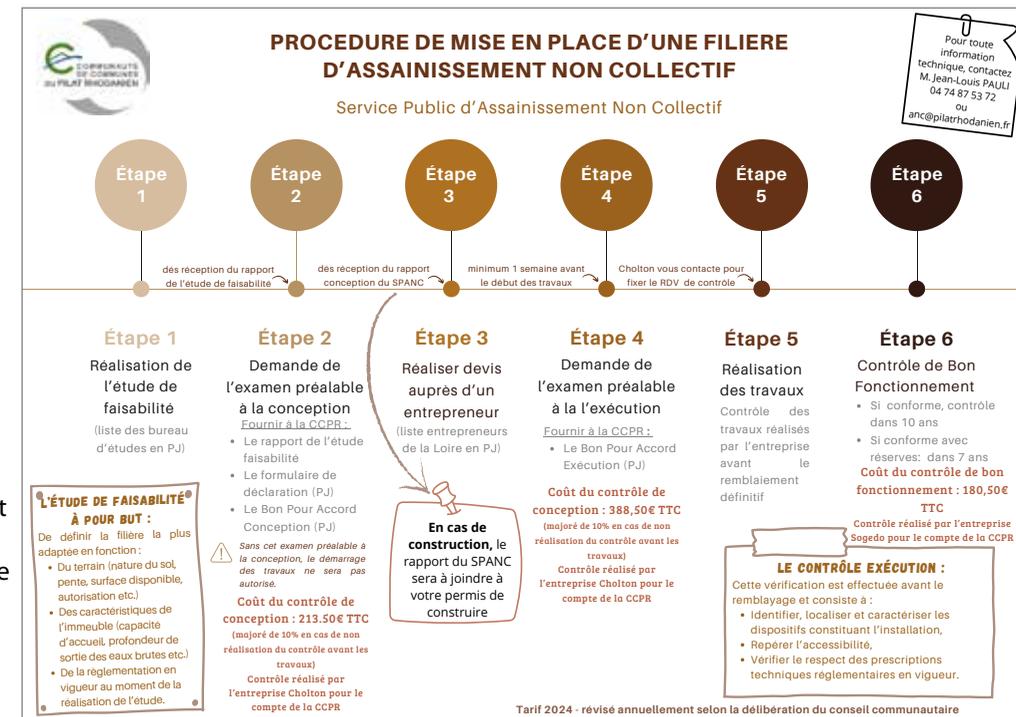
Pourquoi se mettre aux normes ?

Une installation conforme préserve les sols, l'eau et la biodiversité tout en évitant des risques sanitaires. Pour les systèmes défaillants ou inexistant, la mise aux normes est essentielle.

Actions récentes du SPANC

En 2023, le SPANC a réalisé une première relance des propriétaires d'installations non conformes (P1) ou sans système (P0), conduisant à plusieurs mises en conformité. Une seconde relance a été effectuée en 2024 toujours dans un objectif de mise en conformité des installations. Une pénalité annuelle de 1 204 € (révisable annuellement) est prévue en cas d'inaction.

En 2025, le SPANC effectuera une relance des nouveaux propriétaires, tenus de mettre leur installation aux normes dans l'année suivant l'achat.



Depuis le 1^{er} juillet 2024, Marion LECIEUX a rejoint le service environnement, suite au départ d'un agent.

Ses missions : répondre aux demandes des usagers concernant la mise en conformité des installations d'assainissement individuelles et en renfort du service de la gestion et du traitement des déchets.

Pour plus d'informations ou pour engager vos démarches, vous pouvez la contacter directement.



Service Environnement / ANC
9 rue des Prairies 42410 Pélussin
(Ligne directe ANC) : **04 74 87 94 11**
gestiondechets@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr
Rubrique : environnement/ANC

CONTACT

Les animations économiques

8^{ÈME} EDITION

DU PIL'APÉRO

Lundi 30 septembre, le service Économie a organisé son 8^{ème} Pil'Apéro, dédié aux enjeux de la dématérialisation.

Quatre entreprises ont partagé leurs expériences et les défis rencontrés dans la transition numérique de leurs activités, donnant lieu à des échanges sur les opportunités et les limites de la dématérialisation.

Chaque entreprise a présenté un aspect clé de la digitalisation : simplification des processus, réduction des coûts, impact écologique, mais aussi défis de sécurité et gestion du changement. Si certaines, comme une PME du secteur du BTP, ont vanté les gains en efficacité et en réduction de la « paperasse », d'autres ont mis en avant des réticences. Les experts comptables ont abordé les aspects réglementaires et juridiques.

Après les témoignages, les participants ont pu continuer les discussions autour d'un buffet convivial. Ce moment de réseautage a permis de tisser des liens et a contribué à sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et aux solutions autour de la digitalisation, tout en renforçant



Rencontre Pil'Apéro au Baroscope à Pélussin

la collaboration au sein du tissu économique local.

Les Pil'Apéro sont des événements attendus et appréciés autant par les entrepreneurs que les porteurs de projets qui participent activement au dynamisme de l'économie de notre territoire.

Si vous aussi vous avez un projet de création, si vous êtes déjà lancé ou en train de construire votre entreprise, n'hésitez pas à contacter le service économique de la Maison France services.



Rencontre CCI Business à La Véraison à Chavanay

Un évènement co-animé par les Communautés de Communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne).

Cet événement a rassemblé 40 entreprises à La Véraison à Chavanay et a permis à chaque entreprise de présenter ses activités, ses besoins, et ses projets, créant ainsi un véritable espace de collaboration et de réseautage.

Pendant deux heures, les participants ont pris part à plusieurs sessions de discussions rythmées, où chaque

table accueillait des représentants de différentes entreprises. Dans l'objectif de rencontrer un maximum de partenaires potentiels, cette formule de « speed meeting » a été particulièrement appréciée, car elle permet d'aller droit au but en explorant rapidement les synergies possibles.

Au terme de la rencontre, les responsables d'entreprises se sont montrés enthousiastes quant à la qualité des échanges. « Ce genre de rendez-vous nous permet de sortir de notre cadre habituel et de rencontrer des acteurs avec lesquels nous n'aurions peut-être pas eu l'occasion d'échanger », a commenté l'un des participants.

Les échanges se sont poursuivis de façon informelle autour du buffet. Le succès de ce Business Meeting confirme l'intérêt des entreprises pour ce type d'événements qui favorisent les connexions professionnelles tout en renforçant le tissu économique local.



Lucie MENETRIEUX
lucie.menetrieux@pilatrhodanien.fr
Tél. 04 74 56 75 60
7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
www.pilatrhodanien.fr
www.facebook.com/mdspilatrhodanien

CONTACT

L'@telier, la nouvelle programmation pour les professionnels

ÉVÉNEMENTS



Les évènements sont gratuits.

JEUDI
9 janvier 2025
9h / 11h

PETIT DÉJ' RÉSEAUTAGE
Rencontre conviviale entre
porteurs de projets et
entrepreneurs.

Animation : @telier du Pilat
Rhodanien



MARDI
21 janvier 2025
9h / 12h

MATINALE DE LA CRÉATION
Atelier pour les futurs créateurs
d'entreprises : tout savoir avant
de se lancer.

Animation : ADIE, Maison France
Services, Pôle emploi, expert comp-
table



BOÎTE À OUTILS



Les tarifs pour la participation aux ateliers « Boîte à outils » sont les suivants :

- Non abonné : 6 € / atelier
- Abonnement : 7 € / mois (l'abonnement vous donne un accès en illimité à tous les ateliers payants).

jeudi
16 janvier 2025
9h / 12h

MAÎTRISER INSTAGRAM
Boostez votre visibilité et
engagez votre audience :
maîtrisez Instagram et ses outils
pour une stratégie gagnante !

Animation : Flora LEVEBRE



jeudi
23 janvier 2025
9h / 12h

ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE ET
ENTREPRENARIAT
Les clés pour gagner en vitalité et
performance !

Animation : Alice MARDIROSSIAN



jeudi
30 janvier 2025
09h / 12h

IA : COMMENT FAIRE D'ELLE
VOTRE MEILLEURE ALLIÉE

Intégrer et adapter l'IA
(Intelligence Artificielle) à ses
pratiques professionnelles.

Animation : Chambre de Commerce
et de l'Industrie



Animation en partenariat avec la CCI



Inscription par mail : atelier@pilatrhodanien.fr
ou sur <https://bit.ly/BAO2024>



L'@TELIER DU PILAT RHODANIE
Tél. 04 74 56 75 60
atelier@pilatrhodanien.fr
7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
www.pilatrhodanien.fr
www.facebook.com/atelierpilatrhodanien
/atelier-pilat-rhodanien

CONTACT

5^{ème} édition du Rallye pour l'emploi

Une initiative pour connecter demandeurs d'emploi et entreprises du Pilat Rhodanien interrompue suite aux intempéries.

Le 16, 17 et 18 octobre se déroulait le « Rallye pour l'emploi » animé par la Maison France Services du Pilat Rhodanien, la MIFE Loire Sud et France Travail. Il s'agit d'une initiative dynamique qui vise à rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises locales.

Cette action permet non seulement d'identifier les attentes précises des entreprises, mais aussi de découvrir les environnements de travail et les équipes de manière concrète et directe. Pour les entreprises, cette démarche est une occasion de valoriser leur culture d'entreprise, de présenter leurs besoins en matière de recrutement, et de susciter des vocations parmi des candidats motivés.

Le 16 octobre, une quinzaine de participants sont partis à la découverte des entreprises qui ont accepté d'ouvrir leur porte : Charlotte Rannaud Recrutement, la SPL du Pilat Rhodanien, Les bleuets du Pilat, l'entreprise Guilloteau, l'hôpital Local de Saint-Pierre-de-Bœuf, le Relais 42 et la Source de Bien-être.

Malheureusement, la suite des visites a dû être suspendue en raison des intempéries du 17 octobre.

Mais rassurez-vous l'événement a trouvé de nouvelles dates : les 19, 20 et 21 mars 2025.

Vous êtes disponible les 19, 20 et 21 Mars 2025 ?

RALLYE POUR L'EMPLOI

5^{ème} ÉDITION

Réunion d'information collective

jeudi 21 février

14H - 16H

Inscription et renseignements
au 04 74 56 75 60 ou par mail à mds@pilatrhodanien.fr

Loire CREPI

- Vous êtes actuellement à la recherche d'un emploi ?
- Vous souhaitez rencontrer des entreprises du territoire qui recrutent ?
- Vous êtes ouvert à la découverte de nouveaux métiers ?
- Vous êtes disponible les 19, 20 et 21 mars ?

Profitez de cet événement pour découvrir, dans un parcours défini, de nouveaux métiers, visiter des entreprises du territoire, travailler votre CV et pourquoi pas saisir une opportunité qui se présentera à vous. Le tout dans la convivialité et la bonne humeur !

Inscrivez-vous pour participer à la réunion d'informations.



Maison France services
mds@pilatrhodanien.fr
Tél. 04 74 56 75 60
7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
www.pilatrhodanien.fr
www.facebook.com/mdspilatrhodanien

CONTACT

ZAE de L'Aucize à Bessey

Commercialisation de 2 hectares à destination des entreprises industrielles et artisanales

À VENDRE

lots viabilisés :
30 € HT / m²

Périmètre de l'opération : 29 992 m ²	Lots commercialisés : 19 765 m ²	Espaces verts communs : 7 955 m ²	Voiries et stationnements : 2 272 m ²
---	--	---	---

CAHIER DES CHARGES POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS À DESTINATION DES ACQUÉREURS

- Types d'activités accueillies : établissements industriels, artisanaux (sont exclus les locaux dont la destination principale est un commerce, showroom, bureau).
- Toits des bâtiments construits en shed et équipés de panneaux photovoltaïques.



DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE À BIODIVERSITÉ POSITIVE

- Murets de pierres sèches conservés.
- Espaces verts composés de plantations d'essences locales.
- Création d'une mare au nord-est de la zone afin de concentrer la biodiversité.
- Installation de clôtures intérieures surélevées afin de permettre le passage de la petite faune.
- Création d'un passage sous la voirie RD 67 pour protéger le corridor écologique.
- Pas d'installation d'éclairage public afin de limiter la pollution lumineuse.



Un projet réalisé par :



avec le soutien financier de :



Les travaux de viabilisation de la zone sont désormais terminés. Les entreprises susceptibles d'avoir un projet d'implantation sur cette zone sont invitées à manifester leur intérêt, auprès de Lucie Menetrieux, du service Économie, en fournissant une note récapitulative sur l'entrepreneur et le projet avec un plan d'implantation.



Lucie MENETRIEUX
lucie.menetrieux@pilatrhodanien.fr
Tél. 04 74 56 75 60
7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
www.pilatrhodanien.fr
www.facebook.com/mdspilatrhodanien

CONTACT

Les aides au développement

Afin de soutenir les entreprises du territoire, la communauté de communes attribue des aides à l'investissement. Les cinq commerces ci-dessous ont pu bénéficier d'un co-financement, à hauteur de 20 % des dépenses éligibles par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 10 % par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Produits Délices Dumoulin Commerce produits locaux, à Lupé



Le magasin Produits délices est tenu par la famille DUMOULIN depuis 2003. Il se situe au 443 route de Maclas à Lupé, est ouvert du lundi au samedi. Une large gamme

de produits, essentiellement alimentaires, est proposée : des produits locaux, épicerie, boissons, fruits, légumes, rayons frais, boucherie, charcuterie, plats préparés. L'établissement est équipé d'un laboratoire de découpe et transformation.

Des travaux de réfection de la façade, de changement des enseignes et des menuiseries ont été entrepris.

Soutien financier de la CCPR : 3 130 €.

La Filante devient l'Arrosoir à Pélussin



Lisa VARALE et Clément DREVET proposent de faire de ce lieu, situé au 3 Place du 8 mai 1945, un bar dans lequel ils animent des soirées à thèmes. Du fait de

leurs expériences, ils se spécialisent dans les cocktails et la restauration à partager. L'Arrosoir est ouvert le jeudi soir de 16h à 23h, le vendredi de 16h à 01h, le samedi de 15h à 01h, le dimanche de 15h à 21h et une matinée par mois pour bruncher.

Des travaux d'adaptation de l'établissement à leur activité ont été exécutés, des achats de matériel pour l'activité bar et restauration rapide ont été réalisés.

Soutien financier de la CCPR : 2 573 €.

La laverie du Pilat à Pélussin



Gladys BRUYAS et Romain VENDROUX se sont associés pour proposer un service de proximité au 6 rue Antoine Eyraud. La Laverie du Pilat, vous accueille du lundi au dimanche de 6h30 à 22h, non-stop avec une permanence les vendredis après-midi pour obtenir une aide sur l'utilisation des machines.

Le local est équipé de machines de 8 kg et 18 kg, sèche-linge, distributeur de lessive et adoucissant.

Vous pouvez consulter la disponibilité des machines à l'aide d'une application.

Des travaux d'agencement, pose d'enseigne, installation de caméras et achat de matériel professionnel ont été nécessaires pour équiper le local.

Soutien financier de la CCPR : 5 000 €.

Salon de thé Maison B à Chavanay



Retrouvez le salon de thé de Lobna LOUET à Luzin au bord de la RD 1086 à Chavanay. Elle propose un espace de vie chaleureux ainsi qu'une salle de jeux dédiée aux enfants.

Le salon accueille des ateliers créatifs, cafés littéraire, cours de yoga parents-enfants, expositions, spectacles pour enfants et peut être privatisé pour d'autres événements. Des brunchs et petits déjeuners sont proposés dans le salon de thé. Une surface est dédiée à la vente de produits d'épicerie fine.

Des travaux d'aménagement intérieur, installation d'enseigne, des investissements dans l'équipement de la cuisine et du mobilier ont été réalisés.

Soutien financier de la CCPR : 1 967 €.

Le collectif des lunetiers, la Vision de Myriam à Maclas



Myriam PEREZ a créé son magasin d'optique d'une surface de vente d'environ 65 m² dans les nouveaux locaux de la pharmacie de Maclas située au 1 rue de la Forge au Quartier de l'Avenir.

Myriam est opticienne optométriste, elle vous propose des produits optiques et solaires, des lentilles, examens de la vue pour adultes et enfants. Elle collecte les lunettes dont vous souhaitez vous débarrasser pour de la réutilisation ou du recyclage. Elle a pour projet d'accueillir un/une audio prothésiste pour proposer cette prestation à la population locale. Le magasin est ouvert en journée lundi, mardi, mercredi et vendredi, les matins uniquement le jeudi et samedi.

Myriam PEREZ a procédé à des investissements pour adapter le local à son activité, en effectuant des travaux, par des équipements de sécurité et l'agencement sur mesure du mobilier.

Soutien financier de la CCPR : 5 000 €.

MODALITÉS

L'aide au développement est ouverte aux entreprises en phase de création, de reprise ou de développement, domiciliées sur une des communes de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Cette subvention est encadrée par un règlement qui précise les dépenses éligibles, les montants et les modalités d'attribution.

Elle est réservée aux entreprises avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€ et un local d'une surface inférieure à 150m².

Le dossier est construit selon les devis transmis, les dépenses ne doivent pas être encore engagées.

Pour vérifier votre éligibilité ou pour être accompagné, contactez-nous.



Lucie MENETRIEUX
lucie.menetrieux@pilatrhodanien.fr
Tél. 04 74 56 75 60

7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
www.pilatrhodanien.fr
www.facebook.com/mdspilatrhodanien

L'appel à projets dans le cadre de la vente du site de l'Eau-Qui-Bruit à Pélussin

La communauté de communes a mis en vente les anciens locaux de la cuisine centrale dans le cadre d'un appel à projets orienté sur un hébergement touristique collectif.

Il s'agit d'un ensemble de trois bâtiments juxtaposés d'une surface de 700 m², à flanc de colline, situés sur le hameau de L'Eau-Qui-Bruit à 5 km du centre de Pélussin.

Il y a plus de 10 ans ce site était un lieu d'hébergement pour les classes de découverte et autres stages autour d'une activité sportive, artistique ou environnementale.

Le manque d'hébergement collectif sur le territoire a conduit la communauté de communes, en accord avec la commune de Pélussin, à mettre en vente ces locaux dans le cadre d'un appel à projets.

L'activité souhaitée concerne des groupes scolaires (classes vertes), des individuels en regroupement familial, des associations de randonneurs ou autres clubs sportifs, des séminaires d'entreprises...

Les acquéreurs potentiels devront se conformer au dossier d'appel à projets disponible sur le site internet de la communauté de communes (rubrique publications) : www.pilatrhodanien.fr



CONTACT

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les agences immobilières :

- API : Chiara CAPUANO, au 06 83 27 87 10 ou par courriel : chiara.capuano@api-vente.fr
- FIMM : Frédérique SAUZET, au 06 20 74 42 40 ou par courriel : info@agencefimm.com
- IAD : Cécile CHAMPAILLER, au 06 71 20 90 79 ou par courriel : cecile.champailler@iadfrance.fr



Stéphanie ISSARTEL
s.issartel@pilatrhodanien.fr
Tél. 04 74 87 30 13
9 rue des Prairies - 42410 Pélussin
www.pilatrhodanien.fr

CONTACT

L'avancement du projet de réhabilitation de la piscine à Pélussin



Après la phase APS (Avant-Projet Sommaire), le conseil communautaire du 24 octobre 2024 a approuvé la phase APD (Avant-Projet Définitif) présentée par le groupement Lipstick Xanadu (maître d'œuvre).

Plusieurs points ont été modifiés au cours de cette phase APD suite aux différents diagnostics réalisés aboutissant notamment à construire un nouveau bâtiment de préférence à la rénovation du bâti actuel du fait de contraintes techniques.

Les principales caractéristiques du projet sont :

- un bassin inox, avec une profondeur de 1,20 m à 1,80 m ;
- un bassin non couvert mais une mise à l'eau protégée pour accueillir dans les meilleures conditions les scolaires ;
- un splashpad de 150 m² ;
- un bâtiment le plus économe possible en énergie ;
- un projet respectueux de la biodiversité avec le recours à un écologue, M. Vincent GAGET.

La commune de Pélussin a mis à disposition une parcelle triangulaire enherbée, disponible au nord de l'équipement, afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Coût estimatif global du projet :

Coûts réalisation	Montants HT	Montants TTC
Coût travaux	3 877 489 €	
Coût études	765 910 €	
Chaufferie	270 800 €	
TOTAL HT	4 914 199 €	5 897 039 €

Financement du projet :

Financements	Subventions	%
Etat - Etudes fonds vert	265 356 €	4,51 %
Etat - DETR- DSIL	540 000 €	9,15 %
Région	535 000 €	9,07 %
Département de la Loire	870 000 €	14,75 %
Prime chaleur - TEPOS	183 040 €	3,10 %
Total subventions	2 393 396 €	40,58 %
FCTVA	816 582 €	13,84 %
Reste à financer :	2 687 061 €	45,58 %
Autofinancement	1 343 531 €	22,79 %
Emprunt	1 343 530 €	22,79 %
TOTAL	5 897 039 €	100 %

La décision finale de lancement du programme sera prise par le conseil communautaire à la remise des offres des entreprises, mi-2025 .

EMPLOI	jours / sur RDV	Horaires
☐ Mission locale (accueil 16 / 25 ans)	1 fois / mois : 4 ^{ème} jeudi du mois	9h - 12h et 13h30 - 17h
☐ MIFE Loire Sud (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)	1 fois / mois: 1 ^{er} lundi du mois	9h - 12h30 et 13h30 - 17h
☐ Cap Emploi	1 fois / mois	9h - 12h ou 13h30 - 17h30
☐ France Travail (ateliers accompagnement / recherche d'emploi)	1 à 2 fois / mois	9h - 12h et 14h - 16h
☐ CIBC (conseil en évolution professionnelle)	1 fois / mois	8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

ENTREPRENDRE	jours / sur RDV	Horaires
☐ CCI (Chambre de commerce)	Le mardi 1 fois tous les 2 mois	13h30 - 16h
☐ CMA (Chambre de métiers)	Le mardi 1 fois tous les 2 mois	13h30 - 17h
☐ Chambre d'Agriculture	Le mardi 1 fois tous les 2 mois	13h30 - 17h
☐ IVR (Financement et création d'entreprises)	1 fois / mois le 3 ^{ème} vendredi du mois	8h30 - 12h
☐ ADIE (Financement création d'entreprises et mobilité)	1 fois / mois : 3 ^{ème} vendredi du mois	9h - 12h
☐ Expert - Comptable EUREX	1 fois tous les 2 mois	
☐ Expert - Comptable : CER France	1 fois tous les 2 mois	

SANTÉ ET SOCIAL	jours / sur RDV	Horaires
☐ Infirmières	Du lundi au vendredi sans RDV	7h45 - 8h30
☐ France ALZHEIMER	Chaque 1 ^{er} vendredi / mois sans RDV	9h30 - 12h30
☐ Association Addiction France	2 fois par mois (le mardi)	10h - 12h30 et 13h30 - 16h
☐ CARSAT Social	Les jeudis sur RDV	
☐ SPIP (mesures pénitentières d'insertion)	1 fois / mois sur orientation	9h 30 - 12h30 et 13h30 - 17h
☐ Médecine du travail MSA	Un vendredi par mois	9h - 12h30 et 13h30 - 17h
☐ Médecine du travail (Sud Loire Santé au travail)	Les lundis sur RDV	
☐ CIDFF (Centre Information Droits des Femmes et des Familles)	2 fois par mois (le mardi)	13h30 - 16h30
☐ CMP (Centre Medico Psychologique)	sur rdv uniquement	
☐ CAF Service social	2 fois / mois les mardis	
☐ CPAM (atelier numérique ameli.fr)	1 fois / tous les 2 mois	10h à 12h30 et de 13h30 à 16h
☐ AIMV (Agir Innover Mieux Vivre / maintien domicile)	2 fois / mois les lundi après-midi	
☐ UDAF Point Conseil Budget	1 fois / mois le 1 ^{er} mercredi du mois	9h - 11h
☐ CARSAT Retraite	Les vendredis sur RDV	

Permanences du Département de la Loire (sur RDV)

☐ Assistantes sociales	Sur RDV au 04 77 39 65 71
☐ Délégation à l'Insertion et à l'Emploi (suivi RSA)	
☐ Conseillère économique, sociale et familiale	
☐ Maison Loire Autonomie	
☐ Consultation PMI	

PETITE ENFANCE	jours / sur RDV	Horaires
☐ Guichet unique (choix d'un mode de garde)	Sur RDV	Tél. 04 74 87 53 73
☐ Relais Assistants Maternels Parents Enfants	Sur RDV	Tél. 04 74 87 53 73
☐ LE CHAPI (lieu d'écoute enfants / adolescents)	Les mercredis (sur RDV)	9h - 18h

AUTRES (aides à l'habitat, impôts, aide à l'accès au numérique, coworking)

☐ Renov'actions 42 (logement)	2 fois / mois : 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis sur RDV au 04 77 41 41 25	9h - 12h et 14h - 16h30
☐ Finances Publiques	Tous les jeudis sur RDV uniquement	8h30 - 12h et 13h30 - 16h
☐ Espace Public Numérique	Du lundi au vendredi sans RDV	8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30
☐ L'@telier (espace de coworking)	Animation et location d'espaces (bureaux / salles pour les entrepreneurs)	Ouvert 7 jrs / 7

Le guichet unique :
un service qui répond aux parents en recherche de garde d'enfants



Il s'agit d'un lieu unique dédié aux parents et futurs parents qui recherchent un mode d'accueil pour leur enfant sur le territoire.

Ce service est gratuit. Le guichet unique vous reçoit sur rendez-vous, vous informe des différents modes d'accueil existants sur le territoire (collectif, individuel, occasionnel ou d'urgence...) et vous guide vers le mode d'accueil correspondant le mieux à vos besoins.

Vous serez informé sur les services de la petite enfance (CHAPI, Protection Maternelle Infantile, associations diverses...) et de la jeunesse (centres de loisirs, écoles, collèges...) présents sur le territoire du Pilat Rhodanien.

Vous êtes accompagné dans vos démarches de pré-inscription de votre enfant dans l'une des structures d'accueil collectif intercommunales et sur le suivi de votre demande, ainsi que sur la diffusion des listes des assistantes maternelles et l'accompagnement pour les contrats.

Les différents modes d'accueil existants sur le territoire :

- les crèches intercommunales ;
- les micro-crèches ;
- l'assistant maternel ;
- la garde à domicile.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL EN CRÈCHE ?

L'accueil occasionnel en crèche est proposé aux familles en fonction des places disponibles de la crèche. Elles sont donc aléatoires et différentes chaque jour et chaque semaine et sont déterminées selon la disponibilité (congés et absences des enfants en régulier, âge de l'enfant...).

Elles permettent d'accueillir les enfants pour une sociabilisation, comme par exemple pour les parents en congé parental.

Qui peut être inscrit ?

Des enfants non scolarisés de moins 3 ans dont les parents n'ont pas besoin de jours fixes.

Comment faire la demande ?

S'adresser directement aux directrices de crèches.

A quel rythme peut-on s'inscrire ?

Il vous est demandé si possible d'inscrire votre enfant, en journée ou demi-journée, au moins une fois par semaine (en fonction des places disponibles) afin d'assurer une régularité et des repères à votre enfant pour un accueil de qualité. Nous n'imposons pas de maximum.

Les crèches se réservent le droit, si votre enfant est déjà présent plusieurs fois dans la semaine, d'équilibrer les places avec d'autres familles qui en font la demande.



Guichet unique - Claudine MATTERA
Tél. 04 74 87 53 73
c.mattera@pilatrhodanien.fr
Maison France services
7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
www.pilatrhodanien.fr

CONTACT

Centrales villageoises (énergie solaire) de nouveaux services et des projets sur le Pilat Rhodanien



Mise en service sur un bâtiment communal à Chuyer de la 12^{ème} installation photovoltaïque de la CVRC

La CVRC (Centrales Villageoises de la Région de Condrieu), une société citoyenne créée en 2013 qui fait partie du réseau des 72 Centrales Villageoises en France, a obtenu le soutien financier de CNR (Compagnie Nationale du Rhône) et de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien dans le cadre du Plan 2024 - 2027 pour développer les installations et les animations en faveur de la transition énergétique sur la rive droite du Rhône, notamment sur les 14 communes du Pilat Rhodanien.

La CVRC est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, à gouvernance coopérative, gérée par le Conseil de Gestion, une équipe de 10 bénévoles.

Depuis l'automne 2024, les élus et la CVRC étudient l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la CCPR et des communes. La CVRC est un tiers-investisseur citoyen (200 actionnaires) : elle réalise et finance les installations, ce qui permet d'auto-consommer et / ou de revendre de l'électricité. Au bout

de 20 ans, les panneaux reviennent à la collectivité et continuent à produire de l'électricité « gratuitement » pour les habitants.

La CVRC a déjà installé et financé 104 m² de panneaux solaires sur une entreprise à Saint-Michel-sur-Rhône, et 360 m² sur les toitures de trois bâtiments publics à Chuyer (école, mairie, bâtiment communal).

Des réunions publiques auront lieu en 2025 dans les communes pour échanger sur les projets afin de contribuer à la sobriété énergétique et à la production d'électricité en circuit court. L'occasion de devenir actionnaire de la CVRC (65 € / part) et de participer à la dynamique collective sur le Pilat Rhodanien.

Si les démarches pour réduire l'empreinte énergétique des collectivités dans les communes sont importantes, l'objectif de la CVRC est aussi d'accompagner les particuliers dans leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques. Un service a été mis en place pour y répondre.

PARTICULIERS, QUELLES ACTIONS CONCRÈTES CHEZ VOUS ?

- ▣ Vous voulez participer à une commande groupée de panneaux solaires ?

La CVRC organise régulièrement, en partenariat avec SolarCoop, des commandes groupées de kits de 1 à 4 panneaux solaires à installer en terrasse ou sur une petite toiture.

Grâce au partenariat CVRC-SolarCoop et à la livraison groupée sur une commune du Pilat Rhodanien, vous pouvez bénéficier de matériel de qualité, de conseils gratuits et de réduction sur les tarifs de livraison.

- ▣ Vous aimeriez installer des panneaux solaires sur votre toiture ?

Vous vous posez de nombreuses questions : combien de panneaux faut-il installer compte tenu de ma consommation électrique ? En auto-consommation ou en vente totale ? Quel est le coût de l'investissement ? Puis-je avoir des aides ? Quelles procédures faut-il suivre ? Est-ce rentable et au bout de combien d'années ? A qui faire confiance comme installateur ?

En lien avec la CVRC, SolarCoop vous accompagne et réalise une étude gratuite de votre projet, avec plusieurs hypothèses, et vous aide à choisir la meilleure option d'investissement. De plus, vous pourrez faire installer vos panneaux par un artisan qualifié et labellisé par SolarCoop.

- ▣ A votre service : des conseils gratuits sur le photovoltaïque :

Depuis le 1^{er} septembre 2024, la CVRC a embauché Tim BODO, chargé du développement photovoltaïque citoyen, un ingénieur INSA spécialisé en énergie et habitant à Maclas, afin de développer les projets photovoltaïques collectifs ou individuels sur le Pilat Rhodanien.

Dans le cadre du partenariat avec la CCPR, il vous reçoit sur rendez-vous les lundi et mardi à la Maison France services à Pélussin, afin d'accompagner les particuliers qui ont des projets de panneaux solaires en terrasse ou en toiture. N'hésitez pas à le contacter pour tous vos projets photovoltaïques sur votre habitation ou pour votre entreprise.

CONTACT

Tim BODO, chargé du développement photovoltaïque

Tél CVRC : 07 67 94 06 48

tim.bodo@centralesvillageoises.fr
regiondecondrieu@centralesvillageoises.fr
www.facebook.com/CVRC69
www.regiondecondrieu.centralesvillageoises.fr



Rénov'actions 42

Rénov'actions 42, c'est un service public créé par les collectivités de la Loire en partenariat avec les banques et les professionnels du bâtiment. Il vise à faciliter vos démarches de travaux de rénovation énergétique en proposant un accompagnement personnalisé et gratuit.

Que vous soyez propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels ou collectifs, vous pouvez être guidés dans votre projet de rénovation énergétique par les conseillers qui vous orienteront vers des travaux en cohérence avec l'état de votre habitation.

Les conseillers de Rénov'actions 42 vous accompagnent et ciblent, avec vous, les actions à conduire en priorité pour améliorer les performances énergétiques du logement (par exemple type de chauffage à installer,

performance de l'isolation, faisabilité technique...). Ils vous orienteront sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

CONTACT

Permanence mensuelle le 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois à la Maison France services du Pilat Rhodanien de 9h à 12h et de 14h à 16h30 sur RDV.

04 77 41 41 25

www.renovactions42.org

ou contact CCPR :



Loïc DOLAT
04 74 87 53 74

l.dolat@pilatrhodanien.fr
9 rue des Prairies - 42410 Pélussin

Transport ferroviaire :

les actions pour le retour des trains de voyageurs rive droite

Depuis 2016, les habitants et les élus de la rive droite du Rhône demandent la réouverture du trafic ferroviaire de voyageurs au sud de Lyon.

L'association AuterVR (Association des Usagers du TER de la Vallée du Rhône) représente les usagers du TER de la Vallée du Rhône et demande la réouverture aux voyageurs de la ligne en Rive droite du Rhône.

Les élus du Pilat Rhodanien soutiennent cette démarche ainsi que la demande d'inscription de ce projet au Contrat de Plan État Région (partie mobilités).

Une première étape résiderait dans le lancement d'une étude de faisabilité sur les gares de la rive droite, portant sur la réouverture à la circulation des trains au trafic voyageurs depuis Lyon, vers Condrieu, Chavanay, Saint-Pierre-de-Boëuf et plus au sud, en direction de l'Ardèche.

Avec la fermeture annoncée du pont de Condrieu pour sa reconstruction et les difficultés d'accès des habitants de la rive droite à la gare SNCF de Saint-Clair-les-Roches, la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Lyon-Nîmes - sur laquelle ne circulent plus, depuis 1973, que des convois marchandises - se fait pressante.

Une délégation d'élus du Pilat Rhodanien s'était rendue au siège de la Région, en 2023, pour rencontrer M. Frédéric Aguilera, vice-président en charge des transports à la Région et M. Dino Cinieri, conseiller régional, afin d'échanger sur la volonté de notre territoire et ses objectifs en matière de mobilité.

Depuis cette date, plusieurs interventions ont été faites auprès des parlementaires et élus régionaux par les élus locaux et l'association AuterVR.

Lors des dernières rencontres, les représentants d'AuterVR ont fait part du projet d'organiser le 16 novembre 2025, une journée avec un train spécial et festif, en préfiguration d'un autorail entre Lyon et Bourg-Saint-Andéol, s'arrêtant dans les communes de la rive droite.



Afin de soutenir ce projet, l'association propose de répondre à un sondage. Vous pouvez accéder au questionnaire en ligne en scannant le QR Code ci-dessous :



Scannez-moi !

CONTACT



AUTERVR (Association des Usagers des
TER de la Vallée du Rhône)
<https://terlyonvalence.wixsite.com/usagerslyonvalence>
usagers.terlyonvalence@gmail.com

Base de loisirs :

Bilan de la saison 2024

La rivière artificielle de base de loisirs de Saint-Pierre-de-Boëuf est un équipement sportif intercommunal atypique ; au même titre que le stade olympique de Vaires-sur-Marne, elle fait partie des 10 rivières artificielles de France.

C'est l'une des plus anciennes avec un atout, une alimentation en eau par gravité contrairement à d'autres bassins qui utilisent des pompes.

La rivière artificielle est le point central de la base de loisirs. Elle allie le côté sportif et le côté touristique, un lieu privilégié pour la balade et la détente.

Depuis mai 2024, la communauté de communes a attribué deux nouvelles délégations de service public aux restaurants Le Bouillon (situé à l'Espace Eaux Vives) et O'Divin (situé au camping de la lône). Ils viennent compléter l'offre proposée par la base de loisirs.

Pour cette saison 2024, du côté sportif, la rivière a été plébiscitée par les clubs de kayak étrangers et de nombreux kayakistes hors saison estivale. Elle a aussi accueilli plusieurs compétitions nationales et régionales.

D'un point de vue touristique, la saison 2024 se place comme une bonne saison au niveau de la fréquentation même si elle n'a pas atteint le niveau de 2023 - qui reste une saison exceptionnelle - mais se place juste derrière.

Un très bon mois de juillet avec les centres de loisirs et le public des vacanciers, notamment avec les prestations encadrées par les moniteurs.

LES STAGES

À partir du mois de juin, les inscriptions seront ouvertes pour les stages à destination des enfants de 8 à 16 ans qui souhaitent découvrir les activités d'eaux vives.



Ces stages se déroulent du lundi au vendredi, chaque semaine, durant les mois de juillet et août, sur des séances de 2 heures, avec comme support, le rafting, l'hydrospeed, le kayak ou encore le paddle.



Jean-Loup, moniteur de l'Espace Eaux Vives

Durant la saison, la base de loisirs fonctionne avec une quarantaine de saisonniers, ils sont pour la plupart guide de raft, mais nous recrutons aussi régulièrement des agents d'accueil, agents techniques ou du personnel d'entretien (n'hésitez pas à nous envoyer vos candidatures).

Pour la saison 2024, le camping de la lône a aussi tiré son épingle du jeu avec une fréquentation en hausse et une augmentation du nombre de nuitées (155 000 nuitées / 150 000 en 2023).

LES AUTRES ACTIVITÉS

Pendant la période hivernale la base de loisirs reste ouverte. Si les activités d'eaux vives font moins envie, profitez-en pour venir découvrir la base à travers le parcours de course d'orientation !

Retrouvez toutes les activités et l'actualité de la base de loisirs sur le site et les réseaux :



L'ESPACE EAUX VIVES
avenue du Rhône - 42520 Saint-Pierre-de-Boëuf
04 74 87 16 09
info@espaceeauxvives.com
www.espaceeauxvives.com
www.facebook.com/EspaceEauxVives

Médiathèque Le Shed Les animations

ESCAPE GAME



Durant l'été 2024, la médiathèque Le Shed a transporté ses visiteurs en « Terre du Milieu » avec un escape game inspiré de l'univers du Seigneur des Anneaux.

Les joueurs, novices ou passionnés de Tolkien, ont été plongés dans une aventure, traversant des

énigmes et des défis rappelant les grandes épreuves des héros de la saga.

Cet événement attirant familles, amis et fans désireux de relever ce défi, dans une ambiance ludique, a connu un succès impressionnant, avec pas moins de 70 sessions et un total de 350 participants.

Face à cet engouement, Le Shed a d'ores et déjà annoncé que l'expérience serait reconduite l'année prochaine avec un nouveau thème : Jurassic Park.

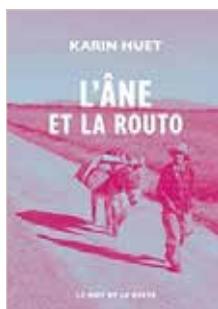
Pour ce nouvel opus, la médiathèque souhaite impliquer davantage les habitants en les invitant à participer à la confection des décors. Chacun pourra ainsi apporter sa touche pour recréer une jungle jurassique, peuplée de dinosaures.

PRIX LITTÉRAIRE

▣ **Samedi 15 février à 10h30**

Rencontre avec l'auteure Karin Huet autour de son ouvrage *L'Âne et la Roulo*.

À travers ce récit, Karin Huet nous emmène sur un chemin poétique et singulier, inspiré par son voyage à pied avec un âne sur des routes ancestrales. Une invitation à explorer la lenteur, la connexion à la nature, et les histoires que les chemins portent en eux.



Cet événement s'inscrit dans le cadre du Prix littéraire du Festival Curieux Voyageurs, offrant un moment d'échange privilégié avec une autrice passionnée par le voyage et la transmission de ses découvertes.

DU FESTIVAL CURIEUX VOYAGEURS

Programmation 2025 La thématique du réseau du Shed : les couleurs

À LA MÉDIATHÈQUE LE SHED

Exposition d'Yziya

▣ **du 5 mars au 22 avril**

L'artiste peintre péluissinoise Yziya explore la puissance émotionnelle des couleurs à travers ses œuvres.

➤ Inauguration : une performance artistique avec création en direct de l'œuvre *Ombres et Lumières*.

➤ Ateliers : 4 sessions de peinture acrylique intitulées *Libération primaire*.



Exposition de Jean Janoir

▣ **du 17 septembre au 31 octobre**

Une rétrospective des œuvres de Jean Janoir, artiste lyonnais (1929 - 2012), connu pour avoir fusionné peinture traditionnelle et art numérique.

▣ **samedi 11 octobre à 10h30** : Émilie Souillot interprétera les poèmes de Janoir à travers des lectures chantées.

▣ **le 16 octobre Au CinéPilat** :

En présence des réalisateurs, projection du film

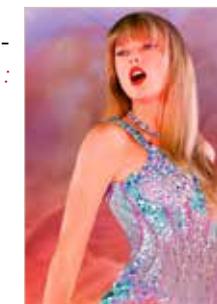
documentaire *Janoir, une vie à peindre*, un film réalisé par Émilie Souillot et Jérémy Zucchi retraçant la carrière multiforme de ce «poète plasticien».

En musique :

▣ **Samedi 24 mai à 10h30**

Dans le cadre du Printemps Musical, conférence : « Taylor Swift : un kaléidoscope d'émotions ».

Cécile Desbrun, journaliste culturelle nous propose une exploration fascinante des couleurs dans l'œuvre de la chanteuse américaine Taylor Swift.



Chaque nouvel album incarne une palette chromatique spécifique, traduisant les émotions et les thématiques abordées.

Cécile Desbrun analysera comment la musique, les paroles, et l'esthétique visuelle de l'artiste se mêlent pour créer un véritable arc-en-ciel musical.

Et aussi... développement des collections documentaires sur le thème, organisation d'animations autour de jeux.

SUR LE THÈME DES PATRIMOINES

Une carte postale : le SMS d'aujourd'hui ?

▣ **du 8 janvier au 15 février**

En partenariat avec l'association *Mémoires vivantes du Pilat*, création d'une exposition autour de correspondances locales à partir de collections de cartes postales du territoire.



▣ **Samedi 25 janvier à 10h30**

Début du 20^{ème} siècle : âge d'or de la carte postale sur notre territoire.

Discussion autour des photographes locaux, des correspondances, des collectionneurs du début du 20^{ème} siècle qui ont constitué un patrimoine remarquable sur nos communes.

Animée par l'association Mémoires Vivantes du Pilat.

SPECTACLE LES SILENCIEUSES

Récit d'un voyage, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.

▣ **Samedi 8 mars à 10h30**

Artistes : Nicolas Raccah et Frédérique Ait-Touati

Une performance poétique et sensible qui explore les voix oubliées ou effacées de l'histoire. Les artistes Nicolas Raccah et Frédérique Ait-Touati rendent hommage à ces femmes souvent restées «silencieuses», dévoilant leur force, leurs luttes et leur résilience. Le spectacle est construit autour d'un personnage de baladin, acteur masculin seul en scène, heureux de chanter l'amour et le désir... (Spectacle destiné aux adultes).

Cet événement constitue un moment fort pour célébrer les femmes et susciter une réflexion sur leur place dans la société, l'histoire et l'art.

DU RÉSEAU LE SHED

DANS LES BIBLIOTHÈQUES

▣ **Tout au long de l'année**

Exposition éclatée des *Nuanciers des Couleurs Émotions* de Gabriel Cytal

➤ Une exposition qui invite à découvrir les interactions des couleurs dans une série de compositions visuelles captivantes, proposées dans les bibliothèques de Chavanay, Maclas, Péluissin, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf et Vérin.

➤ Cette exposition sera accompagnée d'ateliers d'écriture encadrés par l'artiste. La couleur sera alors prétexte pour explorer différents genres littéraires et découvrir diverses techniques d'écriture.

➤ Conférence « Couleurs invisibles » : une conférence

de Gabriel Cytal qui questionnera... Qu'est-ce qu'une couleur ? Quelle est son histoire, sa symbolique ? Quelle émotion s'en dégage ?...

Mais aussi des spectacles

➤ A Chavanay : *Frontières, voyage en peau étrangère*.
➤ A Vérin : *Les couleurs de l'Arc en Ciel*, conte musical poétique.

Et encore... des ateliers d'écritures, des créations artistiques :

➤ Réalisation de fresques à La Chapelle-Villars.
➤ Ateliers créatifs à Maclas et Mallevall.
➤ Mandalas à Saint-Michel-sur-Rhône.
➤ Réalisations textes et images à Roisey.
➤ Ateliers d'écriture à Vérin...

CinéPilat

Les prochaines animations

FESTIVAL TÉLÉRAMA

☐ du 22 au 28 janvier

Si un rendez-vous est à noter pour les amoureux de cinéma en ce début d'année, il s'agit bien du festival Télérama.

Sur toute une semaine, les films qui ont marqué l'année cinématographique 2024, reviennent en salle.

L'occasion de rattraper les sorties que l'on a manquées ou tout simplement de revoir sur grand écran les coups de cœur qui nous ont transportés, émus ou faits rire !



Une sélection des quinze meilleurs films de l'année 2024 choisis par la rédaction de Télérama sera proposée dans les salles d'art et essai au tarif de 4 euros la place, sur présentation du pass pour la manifestation, valable pour deux personnes, à retrouver dans les numéros de Télérama des 15 et 22 janvier 2025 ainsi que sur Telerama.fr et l'application Télérama.

Il a marqué l'année 2024

Un p'tit truc en plus :
20 séances / 2069 entrées.

Le film *d'Artus* arrive en tête du classement du CinéPilat ! Nos archives confirment : il s'agit du film le plus programmé depuis l'ouverture du cinéma... en 2006 !



☐ 19 février 2025 : ciné-échange avec des spécialistes et professionnels de santé.

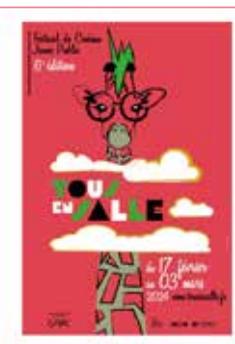
FESTIVAL TOUS EN SALLE

☐ du 22 février au 9 mars

L'incontournable festival jeune public des vacances d'hiver en partenariat avec le GRAC !

Après une édition 2024 riche en aventures avec notamment *Le Royaume de Kensuké*, en inventions avec *Léo, la fabuleuse histoire de Léonard De Vinci*, 2025 nous présage encore une belle programmation, pleine de découvertes et d'émerveillement.

Sans oublier la variété des animations qui accompagnent les séances, sans lesquelles le festival ne serait pas tout à fait le même !



PROJET 13-25 ANS

Tout au long de l'année, le groupe des CinéPampilles, jeunes ambassadeurs du cinéma, qui ont entre 13 et 25 ans, s'active pour concocter soirées et animations pour les spectateurs du CinéPilat.

Parmi les actions récurrentes, les séances *Pelli'culte*, sont des soirées thématiques mettant à l'honneur un film, un acteur ou un réalisateur culte. Après Leonardo DiCaprio, et Whiplash une nouvelle soirée est en préparation pour février.

Autre temps fort : le festival *Fureurs d'avril*, en partenariat avec le Réseau Médiation Cinéma, sera lui de retour pendant les vacances de printemps. Cinéma indépendant, œuvres cultes, mais aussi des ateliers, comme la réalité virtuelle ou le jeu vidéo en salle, animeront la programmation !



LES RENDEZ-VOUS DU CINÉPILAT

A chaque nouveau programme du cinéma, les spectateurs ont l'habitude de retrouver des rendez-vous cycliques mensuels :

1. CinéCollection dédié au cinéma de patrimoine

☐ prochaine séance: dimanche 19 janvier

Projection de *La noire de...* d'Ousmane Sembene en partenariat avec le comité de Jumelage Diaranguel - Saint-Pierre-de-Bœuf.

Dégustation de bissap et spécialités sénégalaises ! En écho aux *Nuits de la lecture* sur le thème du patrimoine.

2. Cin'adapté

Séance jeune public inclusive en présence de groupes en situation de polyhandicap.

3. Avant-première surprise

en partenariat avec l'AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai).

Les nouveaux venus depuis la rentrée 2024 :

4. les vendredis du genre

☐ tous les premiers vendredis du mois,

Ces nouveaux rendez-vous font la part belle au « cinéma de genre » dans l'acception large du terme et en version originale ! Pour les amateurs de frissons, ou de grand spectacle !

5. les jeudis du doc

sont eux consacrés à la forme documentaire. L'occasion de voir des œuvres qui traitent de sujet de fond, mais dont la richesse et la variété esthétique ne sont nullement à négliger.

☐ jeudi 16 janvier

C'est *Dahomey* de *Mati Diop*, qui sera diffusé, accompagné par plusieurs intervenants.

Toute l'année, le centre culturel du Pilat Rhodanien vous propose de nombreuses animations pour tous les publics. Abonnez-vous à la newsletter, suivez-le programme sur les réseaux et sur le site internet.



CONTACT

CENTRE CULTUREL



www.culture-pilatrhodanien.fr
www.instagram.com/centreculturel.pilatrhodanien/

CINÉPILAT

9 rue des 3 sapins
Tél. 04 74 87 29 94
www.facebook.com/cinepilat

MÉDIATHÈQUE LE SHED

5 rue du jardin public
Tél. 04 74 20 33 10
www.facebook.com/mediathequeleshed



Festival des Matus

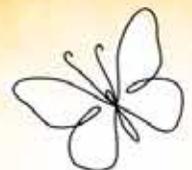
9ÈME ÉDITION

DU 19 AU 23 MARS 2025

Spectacles - Ateliers
Familles & Enfants



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Infos/Billetterie